

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC 220502 040

portant sur

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE CURAGE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT, DES POSTES DE REFOULEMENT, ENTRETIEN DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET INTERVENTIONS D'URGENCE À LA SOCIÉTÉ CITEC ASSAINISSEMENT

Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code de la commande publique, et en particulier, les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1 et R. 2161-2 à R. 2161-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue à l'alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT sus-visé,

VU l'appel public à la concurrence, publié le 03 février 2022 relatif à la conclusion d'un marché d'entretien et de curage des réseaux d'assainissement, des postes de refoulement, entretien des ouvrages de traitement et interventions d'urgence,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est supérieur au seuil de deux cent quatorze mille euros Hors Taxes (214 000 € HT) et que par conséquent, il est fait recourt à une procédure appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles du code de la commande publique sus-visés,

CONSIDÉRANT l'offre remise à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse,

CONSIDÉRANT le procès verbal de la commission appel d'offres du 26 avril 2022,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure le marché d'entretien et de curage des réseaux d'assainissement, des postes de refoulement, entretien des ouvrages de traitement et interventions d'urgence avec la société CITEC Assainissement, ZAE la garrigue rue Verdale, 34725 St André de Sangonis, pour un montant forfaitaire annuel (préventif) de cent douze mille cent cinq euros Hors Taxes (112 105 € HT) et un montant maximum annuel de commande de cinquante mille euros HT (50 000 € HT) (curatif), conformément au rapport d'analyse des offres,

- **ARTICLE 2** : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget annexe assainissement collectif, section de fonctionnement, chapitre 11, article 61523 pour les réseaux et article 604 pour les ouvrages de traitement,

- **ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et transmise au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le deux mai deux mille vingt deux,

Par empêchement du Président,
La Première Vice-Présidente,
Gaëlle LÉVÊQUE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Appel d'offres ouvert
(EXAMEN DES CANDIDATURES AVANT LES OFFRES)

Objet de la consultation :

Marché d'entretien et de curage des réseaux d'assainissement, des postes de refoulement, entretien des ouvrages de traitement et interventions d'urgence

Nature du marché : Travaux Fournitures Services Maîtrise d'œuvre

Procédure: Appel d'offres L.2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP)

Caractéristiques du marché

Marché ordinaire

Il s'agit d'un marché ordinaire complété par des prestations commandées par bons de commande dont l'accord cadre est conclu sans minimum et avec un maximum.

Durée : Période initiale allant de la notification jusqu'au 31/12/2022

Nombre de reconduction : 2 fois 1 an et n'excédera pas le 31/12/2024.

Un opérateur économique

Plusieurs opérateurs économiques :

- Avec mini Avec Maxi

Période	Mini	Maxi
Année N		50 000
Année N+1		50 000
Année N+2		50 000

Déroulement de la consultation

Publicité :

BOAMP JOUE Midi Libre Moniteur
 Profil acheteur Autre :

Délais :

- Date envoi publicité : le 03/02/2022 au BOAMP + JOUE + profil acheteur
- Date et heure limite de réception des offres : 14/03/2022 à 12h
- Date ouverture des plis : 21/03/2022
- Date de la CAO : 28/04/22

Recevabilité des candidatures :

• **Nombre et liste des candidats ayant remis une offre dans les délais : 1**

- CITEC Assainissement ZAE la Garrigue rue Verdale 34725 St André de Sangonis (sous traitant SARP Méditerranée)

- **Nombre et liste des candidatures reçues hors délais : 0**
- **Nombre de candidatures incomplètes ayant fait l'objet d'une demande de complément : 0**

Candidatures non recevables :

- Nombre de candidats n'ayant pas complété leur candidature dans les délais : 0
- Nombre de candidatures ne présentant pas les capacités suffisantes : 0

Conclusion :

Le pouvoir adjudicateur admet le candidat car il présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations.

Jugement des offres :

Rappel des critères de jugement des offres :

Critères	Pondération
2-Valeur technique	60 %
1-Prix des prestations	40 %

1 - Valeur technique : pondération 60%

Conformément au règlement de la consultation, la valeur technique, notée sur 60%, sera jugée au vu du mémoire technique qui comprendra notamment les éléments suivants :

- 1/ Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés par nature de prestations au regard des exigences du CCTP (20%) :
- Composition, organisation de l'équipe affectée par nature de missions (préventive et curative) (10%)
 - Qualifications, compétences des intervenants et expériences dans le domaine requis sur la base de CV fournis(10%).

Les systèmes qualités, norme iso et autres devront être précisés dans le mémoire technique.

- 2/ Descriptif de la méthodologie mise en place pour réaliser les prestations préventives et curatives (25%)

- 3/ Pertinence de la forme et du contenu du (des) modèle(s) de livrable(s) proposé par l'opérateur économique avec prise en compte des exigences du CCTP et impératifs réglementaires (15%).

Echelle de 1 à 5 :

Très insuffisant	1 point
Insuffisant	2 points
Correct et acceptable avec réserves	3 points
Niveau élevé	4 points
Très élevé aucune réserve	5 points

Prestataire	Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels 20 %						Descriptif de la méthodologie mise en place 25 %			Pertinence de la forme et du contenu du (des) modèle(s) de livrable 15 %			Note Total Technique 60 %	Classement
	Composition, organisation de l'équipe 10 %			Qualifications, compétences des intervenants 10 %			Pts /5	Etape 2	Etape 3 Note sur 25 %	Pts /5	Etape 2	Etape 3 Note sur 15%		
	Pts /5	Etape 2	Etape 3 Note sur 10%	Pts /5	Etape 2	Etape 3 Note sur 10%								
CITEC	4	0,8	8	4	0,8	8	5	1	25	4	0,8	12	53	1

Commentaires sur les notes obtenues par le candidat :

- Composition, organisation de l'équipe affectée par nature de missions (préventive et curative) :
 Les moyens humains et matériels sont adaptés aux exigences du CCTP mais il manque une description détaillée des moyens humains et matériels du sous-traitant SOMES

- Qualifications, compétences des intervenants et expériences dans le domaine requis sur la base de CV fournis :
 Les qualifications des intervenants et leur expérience sont de qualité requise mais il manque la description des équipes affectées du sous-traitant SOMES.

Références aux normes EN ISO/CEI 17020 (accréditation des organismes d'inspection) et la norme NF EN 13-508 (système de codage des ITV) demandé dans le CCTP et NF EN 1610 (essais de branchement et collecteurs).

- Descriptif de la méthodologie mise en place pour réaliser les prestations préventives et curatives :
 La méthodologie décrite dans l'offre est adaptée et suffisamment détaillée

- Pertinence de la forme et du contenu du (des) modèle(s) de livrable(s) proposé par l'opérateur économique avec prise en compte des exigences du CCTP et impératifs réglementaires :
 Le contenu des livrables demandés dans le cctp a bien été pris en compte. Il n'est pas précisé dans l'offre sous quelle forme seront envoyés les livrables et par quels moyens.

II - Analyse des prix : pondération 40 %

Conformément au règlement de la consultation, le critère prix (40%) sera analysé au vu :

- du prix global et forfaitaire pour les prix mentionnés aux DPGF : 30%
- d'un "DQE masqué" pour les prix unitaires au vu des Bordereau des prix unitaires (BPU) : 10%

Le "DQE masqué" n'est pas transmis aux candidats. Le DQE masqué a été élaboré par le pouvoir adjudicateur, avant la remise des offres, à partir d'une sélection des prestations représentatives de l'objet du marché, pour lesquelles les prix unitaires proposés par les candidats au BPU seront affectés aux quantités estimées dans le DQE masqué".

Note avec la formule par rapport au « moins-disant »

NOTE PAR RAPPORT A L'OFFRE LA MOINS-DISANTE
(Offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x Valeur pondération

Tableau présentant la notation obtenue pour les prix mentionnés aux DPGF

Opérateur économique	Montant HT	Montant TTC	Note sur 30 %	Classement
CITEC Assainissement	112 105,00	134 526,00	30	1

Tableau présentant la notation obtenue sur le DQE masqué

Opérateur économique	Montant HT	Montant TTC	Note sur 10%	Classement
CITEC Assainissement	3 975,00	4 770,00	10	1

Total DPGF+DQE masqué

Opérateur économique	Note DPGF	NOTE DQE masqué	Total sur 40	Classement
CITEC Assainissement	30	10	40	1

Classement général et proposition par pondération :

Opérateurs économiques	Note pondérée Valeur technique 60 %	Note pondérée Prix 40%	Total	Classement
CITEC Assainissement	53	40	93	1

Conclusion

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation, l'offre de CITEC Assainissement correspond aux attentes de la collectivité.

Par conséquent il vous est proposé de retenir CITEC Assainissement pour un montant forfaitaire annuel de 112 105,00€HT (préventif) et un montant maximum annuel de 50 000€ HT (curatif) , pour une période initiale allant de la notification jusqu'au 31/12/2022, reconductible 2 fois un an pour le même montant.

Proposé par : Dufumier Erwan

Validé le : Le 07/04/2022

Par : Le représentant du pouvoir adjudicateur
Amaud Le Beuze
Directeur du SIELL

Page 4 sur 4